



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 75605

## Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le sujet grave des jeunes exprimant le souhait de partir faire le djihad en Syrie ou en Irak, notamment. En effet, depuis 2013, l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs a été purement et simplement supprimée. le résultat est le suivant : muni d'un simple passeport, ils peuvent s'en aller vers des chimères mortelles. Devant l'afflux de nouvelles situations ou des jeunes sont prêts à partir au Moyen-Orient, il convient en urgence de rétablir par la voie réglementaire l'autorisation de sortie de territoire supprimée par la circulaire du 20 novembre 2012. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion à cet égard.

## Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75605

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 mars 2015](#), page 1635

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)